

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : HP

Réf : 2140460AMAS14070

COMPO FRANCE SAS
ZONE INDUSTRIELLE
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
FRANCE



Paris, le 03 FEV. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché, concernant le produit :

N° Intrant : 2140460 - LIM'AGRO

AMM n° 2140252

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140460 Nom commercial : LIM'AGRO

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2140252

Date prévisionnelle de renouvellement : 2016

Firme détentrice : COMPO FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2012-0167 du 19 novembre 2014

Vu l'avis de l'Anses n° 2014-2124 du 19 novembre 2014

Vu la mise à disposition du 14 janvier au 28 janvier 2015 du projet de décision au public en vue de sa participation, conformément à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement

Conditions d'emploi

Sans délai avant récolte.

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation LIM'AGRO est accordée.

La mention jardin est accordée.

Dénominations commerciales

LIM'AGRO

Mention

Autorisé Emploi autorisé dans les jardins

Teneur garantie en matière active

12,5 G/KG Phosphate ferrique

Classement

Phr. Risque	SSCL	SANS CLASSEMENT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Liste des usages rattachés

USAGE 11012903 - Traitements généraux*Trt Sol*Limaces et escargots

Dose d'emploi 5 G/M2

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 4

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

03 FEV. 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON